



## Compte rendu Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2013

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à dix huit heures trente, sous la présidence de Madame Christiane HERBET, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Christiane HERBET, Jean-Paul VORBECK, Lionel NORMAND, Jean-René FLAMANT, Chantal BACHELAY, Jean-Pierre De SAINT-ACHEUL, Martine FAUQUEMBERGUE, Marie-Françoise FELLER, Emmanuel MAITRE.

Etaient absents : Yann DELAHAYE, Gary SZUMNY.

Absents excusés : Anny FLINTHAM-WALLET (Pouvoir de vote donné à Madame Christiane HERBET), Jean-Pascal JORON (Pouvoir de vote donné à Emmanuel MAITRE), Paul MARTICHO.

Monsieur Lionel Normand a été désigné secrétaire de séance.

Madame Herbet demande l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Répartition des conseillers communautaires

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour.

### 1 - Approbation du compte rendu du 7 février 2013

Sans remarques, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### 2- Budget Primitif Assainissement 2013

Présentation par Madame Herbet

- Vote du Compte de Gestion

Madame Herbet rappelle à l'assemblée que la comptabilité de la commune est tenue en double exemplaire, un par la Trésorerie de Conty et l'autre par le secrétariat de mairie. Le Compte de gestion est le document fourni tous les ans par la Trésorerie et retrace toutes les opérations comptables de l'exercice.

Madame Herbet présente à l'assemblée les résultats de l'exercice 2012 :

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Dépenses	26676,31	Dépenses	9974,64
Recettes	10329,35	Recettes	18111,40
Résultat de l'exercice	- 16346,96	Résultat de l'exercice	8136,76
Résultat N-1	13992,49	Résultat N-1	45449,48
Résultat de clôture	- 2354,47	Résultat de clôture	53586,24

Résultat de l'exercice 2012 : 8 136,76€ - 16 346,96€ = - 8 210,20€

Résultat de clôture 2012 : 53 586,24 - 2354,47 = **51 231,77€**

Après délibération les membres de l'assemblée approuvent à l'unanimité les résultats du Compte de Gestion 2012.

- Vote du Compte Administratif

Le compte administratif est la comptabilité tenue par le secrétariat de mairie, après avoir constaté que les chiffres et résultats du compte de gestion et du compte administratif étaient identiques, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif et autorisent Madame le Maire à le signer.

- Affectation du résultat

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation du résultat suivante :

002 : 2354€

001 : 53 586€

- Vote du Budget primitif 2013

M. Vorbeck présente aux membres du conseil l'investissement prévu sur l'année 2013. En effet, suite à l'installation de compteurs de sectorisation en 2012 afin de situer les fuites d'eau sur le réseau d'alimentation en eau potable de la commune, le délégataire en charge du réseau a pu localiser ces fuites.

Dans la continuité de la politique d'amélioration du rendement du réseau d'eau, il convient maintenant de réaliser le remplacement des canalisations devenues peu étanches.

Une estimation fixe le prix de ces travaux dans une fourchette allant de 35 000€ à 40 000€.

Après délibération le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif assainissement 2013 suivant :

Section d'exploitation dépenses :

- Charges de gestion courante : 1 141€

- Autres charges de gestion courante : 9 000€

- Dotations aux amortissements et provisions : 16 302€

- Déficit antérieur reporté : 2354€

**TOTAL : 28 797€**

Section d'exploitation recettes :

- Dotations et participations : 18 467€

- Autres produits de gestion courante : 10 330€

**TOTAL : 28 797€**

Section Investissement dépenses :

- Immobilisations corporelles : 71 443€

**TOTAL : 71 443€**

Section investissement recettes :

- FCTVA : 1 555€
- Amortissements : 16 302€
- Excédent antérieur reporté : 53 586€
- TOTAL : 71 443€**

### **3 - Budget Primitif Communal**

Présentation par Madame Herbert

#### - Vote du compte de gestion

Madame Herbert présente à l'assemblée les chiffres du compte de gestion 2012 qui peuvent se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	365 177,38€	Dépenses	105 461,75€
Recettes	481 426,08€	Recettes	99 164,34€
Résultat de l'exercice	116 248,70€	Résultat de l'exercice	- 6 297,41€
Résultat N-1	208 683,72€	Résultat N-1	- 68 876,05€
Résultat de clôture	324 932,42€	Résultat de clôture	- 75 173,46€

Résultat de l'exercice : 116 248,70 - 6 297,41€ = 109 951,29€

Résultat de clôture : 324 932,42€ - 75 173,46€ = 249 758,96€

Après délibération les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les résultats du compte de gestion.

#### - Compte administratif

Madame Herbert présente à l'assemblée les chiffres du compte administratif qui sont identiques au compte de gestion.

Après délibération le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2013.

#### - Affectation du résultat

Madame Herbert propose à l'assemblée l'affectation du résultat suivante :

002 : Excédent de fonctionnement antérieur reporté : 249 759€

001 : Déficit d'investissement antérieur reporté : 75 173€

1068 : 75 173€

Après délibération le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat.

#### - Vote des taux de fiscalité directe

Madame Herbert rappelle à l'assemblée les taux de fiscalité votés en 2012 :

Taxe d'habitation : 10,89

Taxe foncière (bâti) : 13,76

Taxe foncière (non bâti) : 21,78

CFE : 11,73

Etant donné la conjoncture actuelle et après délibération les membres du Conseil Municipal décident avec 10 voix et une abstention de ne pas modifier les taux de fiscalité directe cette année.

- Vote du budget primitif communal 2013

Madame Herbet propose à l'assemblée le budget primitif suivant :

Fonctionnement dépenses :

- Charges à caractère général : 354 482€
- Charges de personnel : 158 110€
- Autres charges de gestion courante : 113 395€
- Charges financières : 9 800€
- Virement section d'investissement : 62 027€
- Reversement sur FNGIR : 35 904€
- Opération d'ordre entre sections : 4 046€
- TOTAL Dépenses de Fonctionnement : 734 764€**

Fonctionnement recettes :

- Atténuation de charges : 2 000€
- Produits des services et du domaine : 11 026€
- Impôts et taxes : 255 579€
- Dotations, subventions et participations : 210 602€
- Autres produits de gestion courante : 3 700€
- Produits financiers : 1€
- Produits exceptionnels divers : 5 097€
- Excédent antérieur reporté : 249 759€
- TOTAL recettes de fonctionnement : 737 764€**

Investissement dépenses :

- Emprunts : 33 000€
- Immobilisations incorporelles : 30 000€
- Immobilisations corporelles : 19 842€
- Déficit d'investissement : 75 173€
- TOTAL dépenses d'investissement : 158 015€**

Les investissements pour l'année 2013 prévus dans le chapitre « Immobilisations corporelles » sont ceux-ci :

- Compte 2152 : Reste des travaux de voirie 2012 pour 8 478€
- Compte 2152 : Achat de panneaux de signalisation pour 3 000€
- Compte 21538 : Pose de deux éclairages rue des Clabaudois pour 1272€
- Compte 2181 : Installation chaudière logement communal pour 2 092€
- Compte 21 571 : Acquisition tondeuse autoportée estimation pour 5 000€

L'investissement inscrit en « Immobilisations incorporelles » est la révision du PLU de la commune estimée à 30 000€.

Investissements recettes :

- Subventions d'investissement : 3 000€
- Dotations, fonds divers, réserve : 88 942€

- Virement de la section de fonctionnement : 62 027€
  - Opération d'ordre entre sections, amortissements : 4 046€
- TOTAL des dépenses d'investissement : **158 015€**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2013 qui est équilibré autant en fonctionnement qu'en investissement.

#### **4 - ATESAT - renouvellement de convention**

Présentation par Madame Herbert

Madame Herbert explique que la convention passée avec l'Etat et la commune pour une mission ATESAT (Assistance Technique de l'Etat fournie pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire), ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2010, est arrivée à échéance le 31 décembre 2012 et que pour continuer à bénéficier de cette assistance technique au 1<sup>er</sup> janvier 2013, il convient de passer une nouvelle convention avec l'Etat. Madame Herbert sollicite en conséquence l'avis du conseil municipal sur la passation d'une nouvelle convention en vue de continuer à bénéficier de l'ATESAT pour l'année 2013 pour un coût de 213,34€.

Après avoir entendu l'exposé le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'Etat.

#### **5 - Demande de reconnaissance maladie professionnelle d'un agent**

Présentation par Madame Herbert

Suite au Conseil Municipal du 7 février dernier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 10 voix pour et une abstention de reconnaître la maladie professionnelle de Dany DABOVAL.

Ainsi les pertes de salaire et les frais médicaux, non indemnisés, liés à la maladie lui seront remboursés.

#### **6 - Information Syndicat d'Assainissement de la Vallée de la Selle**

Présentation par Messieurs Vorbeck et Maître

Le syndicat s'est réuni le lundi 8 avril 2013.

Lors de cette réunion il a été déterminé la participation financière de chaque commune pour l'exercice 2013 qui s'élève à 43 116€ pour la commune de Plachy-Buyon et correspond à des frais d'étude.

De plus les délégués de chaque commune ont décidé de demander à G2C environnement de revoir le projet de station afin de le rendre moins coûteux et d'établir un plan de financement plus précis.

Sous réserve d'obtenir les financements nécessaires de l'Agence de l'eau Artois Picardie et du Conseil Général de la Somme la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux pourrait débuter en 2014.

#### **7 - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Plan Local d'Urbanisme**

Présentation par Monsieur Normand

La Communauté de Communes du Canton de Conty s'est réuni le mercredi 10 avril avec comme ordre du jour un échange sur la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Les PLUI seront obligatoires au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et les Communautés de Communes qui auront engagé les mises en place d'un PLUI avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014 bénéficieront d'aides plus importantes.

Un état des lieux des documents d'urbanisme des communes du canton a été fait et il est précisé qu'une procédure de PLUI ne peut-être lancée que si toutes les communes du territoire sont d'accord.

Lors de la mise en place d'un PLUI, la Communauté de Communes prend la compétence pour la réalisation de documents d'urbanisme et ainsi tous les PLU/Cartes Communales des communes sont revus et mis à jour afin de réaliser un document unique et cohérent à l'échelle du territoire.

Ce sujet touche particulièrement la commune de Plachy-Buyon puisqu'un jugement du tribunal administratif l'oblige à réviser son PLU. Ainsi, si la Communauté de Communes décidait la création d'un PLUI elle prendrait en main la révision du PLU communal. Une attention particulière va être portée sur l'avancement de ce dossier.

Lors de la délibération concernant la révision du PLU communal il convient de modifier la nature des moyens de concertation inscrits. En effet il ne s'agit pas des moyens d'informer les habitants du village mais les moyens de concertation qui seront mis en place pendant la procédure de révision, à savoir :

- un affichage sur les panneaux de la commune
- une exposition en mairie avec un cahier de doléances sur lequel chacun pourra y consigner ses remarques
- une réunion publique
- des informations sur le site internet

## **8 - Répartition des conseillers communautaires**

Présentation par Monsieur Normand

En référence à la loi Richard qui encadre la répartition des conseillers communautaires à compter du renouvellement des conseils municipaux en 2014 il convient de délibérer afin décider de la répartition de ceux-ci.

S'appuyant sur les statuts actuels de la Communauté de Communes il est prévu 1 conseiller par tranche de 315 habitants, la commune de Plachy-Buyon aurait ainsi 3 délégués titulaires à compter des élections de 2014.

Après délibération le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

## **9 - Communications et informations diverses**

- M. Normand fait un point sur l'avancement du projet de création de logements au 1 rue du Commandant André Dodart.  
La Communauté de Communes qui possède la compétence habitat, rachèterait pour moitié ce terrain à la commune pour y construire des logements locatifs et un bail emphytéotique de 50 ans permettant à la commune de récupérer la propriété du bien serait signé entre les 2 parties.  
Des études de sol ont été réalisées cette semaine et un plan de financement est en cours de réalisation par l'Opsom.
- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : étant donné le projet du Syndicat d'Assainissement de la Vallée de la Selle, les communes de Plachy-Buyon, Bacouel sur Selle et Prouzel ne font pas partie du SPANC.  
Ainsi les habitants de ces 3 communes ne paient pas la taxe annuelle de 30€ par foyer non relié à un assainissement collectif.

Lors du dernier conseil communautaire il a été décidé un tarif forfaitaire de 100€ pour la réalisation d'un diagnostic assainissement indispensable à toute vente ou pour l'étude de la conception d'un système d'assainissement individuel.

- M. Flamant fait un point sur le projet de voyage organisé pour les jeunes à Disneyland cet été. Le coût exact reste encore à déterminer et sera calculé en fonction du nombre de participants.
- Le Conseil Municipal remercie et félicite l'équipe qui a participé à la réalisation du Lien (textes et photos), Mme Bachelay et M. Maitre pour sa conception. Lequel a été distribué vendredi dernier aux habitants de la commune.

Sans autres remarques la séance est levée à 23h20.